Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 4

Rubrik: Petite chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ils sont venus en séjour et où nous avons eu le plaisir de les voir. L'un d'eux a même fait ici un stage de banque.

Isaac Crousaz, qui quitta notre pays en 1760, était un frère aîné de ma grand'mère Antoinette Bergier, mais en dehors de ces descendants à Guernesey, je ne connais pas d'autres représentants de cette famille dite Crousaz de Corsier ou Crousaz de Prélaz, en souvenir d'un des grands fiefs de notre pays que cette famille a longtemps possédé.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations très dévouées.

Victor BERGIER.

PETITE CHRONIQUE

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du 4 mars 1914, à Lausanne, sous la présidence de M. John Landry, président.

M. Landry présente un rapport sur l'activité de la Société pendant l'année 1913.

Dix communications ont été faites au cours des trois séances tenues l'année dernière; elles ne représentent qu'une partie des travaux des membres de la Société qui ont été publiés dans de nombreuses revues historiques. L'association compte 450 membres dont huit à vie, six membres correspondants. Le comité s'est fait représenter aux réunions annuelles des sociétés sœurs de la Suisse romande, ainsi qu'à l'inauguration du médaillon du regretté F.-A. Forel; il a voté une subvention modeste pour l'achat du Cartulaire d'Oujon.

Les comptes présentent aux recettes 645 fr. 92; aux dépenses 599 fr. 25, laissant ainsi un boni de 46 fr. 67. La fortune de la Société au 31 décembre 1913 s'élève à 1951 fr. 32, en augmentation de 392 fr. 30 sur l'exercice précédent.

Sur le rapport de M. le colonel Lochmann, au nom des contrôleurs, ces comptes sont approuvés.

M. Maurice Barbey, avocat à Montreux, a été appelé à remplacer dans le comité M. Paul Vionnet, décédé. M. Barbey a déjà rempli les fonctions de secrétaire pendant dix-huit mois, après le départ de M. Marc Henrioud pour Berne, mais n'avait pas accepté d'entrer au comité.

M. William Heubi, professeur à Lausanne, a été reçu membre de la Société.

* * *

M. Maxime Reymond, rédacteur, a présenté une communication sur les origines de la Constitution vaudoise de 1814.

Il raconte les diverses intrigues auxquelles donna lieu la préparation de cette constitution, intrigues menées par un certain nombre de partisans du régime bernois; il montre les nombreuses démarches faites auprès de Capo d'Istria, auprès de l'empereur de Russie, auprès des alliés.

Une commission constitutionnelle fut chargée de procéder à la revision; elle prépara un projet qui réduisait de dix-neuf à onze le nombre des districts, modifiait les conditions de l'électorat et de l'éligibilité au Grand Conseil. Ce projet fut du reste remanié par le Petit Conseil, puis enfin par le Grand Conseil lui-même. La division en dix-neuf districts fut maintenue.

Pour être électeur, il fallait être âgé de 25 ans, payer un certain minimum d'impôt dans le cercle et dans la commune, ou bien avoir trois fils servant dans la milice. Le Grand Conseil comptait cent quatre-vingts membres; ils étaient nommés pour douze ans, renouvelés par tiers. Chaque cercle désignait un député direct qui devait être âgé de 30 ans et posséder pour 2500 francs d'immeubles, ou 5000 francs de créances hypothécaires. En dehors de ces députés directs, chaque cercle nommait quatre candidats propriétaires de 10,000 francs d'immeubles ou 20,000 francs de créances.

Le Grand Conseil élisait lui-même les soixante-trois députés parmi ces candidats. Quelques cercles étaient au bénéfice d'une réduction des conditions de fortune exigées des candidats. Le cercle de Lausanne élisait quatre députés directs.

Les gros propriétaires terriens avaient espéré mieux; mais ils ne purent pas obtenir tout ce qu'ils avaient désiré.

* * *

M. le Dr Gilliard, directeur du Gymnase classique, a parlé ensuite des bourgeois de Moudon au XIVe siècle.

Si l'on possède d'abondants renseignements sur les faits et gestes des familles de la noblesse, on est, par contre, assez peu renseigné sur la vie et les habitudes de la bourgeoisie du moyen âge.

M. Gilliard a réussi à reconstituer l'intérieur de quelques familles bourgeoises de Moudon du XIVe et du XVe siècles, en particulier de celle de Pierre Girard, dont une fille épousa un certain Jean Serragin, boucher, un personnage très important de la bonne ville.

M. Gilliard montre ce qu'était à cette époque la charge de boucher, qui bénéficiait d'une sorte de monopole. Aussi les bouchers devenaient-ils rapidement riches. Le Jean Serragin en question avait fait établir la liste de ses débiteurs, de ceux auxquels il avait prêté de l'argent; cette liste sur parchemin ne mesure pas moins d'un mètre de long. Serragin ayant suffisamment développé sa fortune, devint recteur de l'Hôpital de Sainte-Marie ; bien qu'il fût un simple bourgeois, il ne tarda pas à être appelé noble Jean Serragin. Sa fille Françoise épousa noble Nicod d'Illens. Sa fortune avait servi à redorer un blason.

Ces deux conférenciers ont été chaleureusement applaudis.